

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

828^e séance

Vendredi 1^{er} avril 2011, à 10 heures
Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 10 h 13.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Excellences, Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous.

Je déclare ouverte maintenant la 828^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais tout d'abord vous présenter notre programme de travail pour ce matin. Nous allons poursuivre l'examen du point 3, "Débat général", du point 6 a), "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace", et 6 b) "Questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire".

Nous allons également poursuivre l'examen du point 10, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux".

Nous allons entamer l'examen du point 12, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique", afin d'examiner les questions d'organisation des travaux du Sous-Comité.

Je vous rappelle que vous êtes invités à présenter au secrétariat des modifications éventuelles de la liste des participants, liste qui a été distribuée sous la cote CRP.2, pour que le secrétariat puisse finaliser la liste. Toute correction devrait parvenir au secrétariat au plus tard le 4 avril.

Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce programme de travail ? Ce n'est pas le cas.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons poursuivre l'examen du point 3 de notre ordre du jour, "Débat général". Le premier orateur sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je donne la parole au représentant de l'Espagne, M. Antón.

M. S. ANTÓN ZUZUNEGUI (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous nous félicitons de vous voir présider les travaux de la cinquantième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Votre expérience et vos qualités professionnelles vont nous aider et permettront à ce Sous-Comité d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons.

Nous souhaiterions également féliciter Mme Mazlan Othman pour le travail réalisé à la tête du Bureau des affaires spatiales.

L'Espagne souhaiterait également saisir cette occasion pour transmettre ses condoléances au Gouvernement et au peuple japonais qui a été frappé par un séisme et un tsunami.

Monsieur le Président, l'espace est devenu une partie intégrante de nos vies et c'est un moteur essentiel de l'économie mondiale, les applications dérivées des programmes spatiaux ont révolutionné notre secteur stratégique comme la sécurité, la météorologie, l'observation de la Terre, la médecine, l'exploration et l'exploitation des

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



ressources, la navigation ou encore les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le secteur spatial espagnol, au niveau national et grâce à sa participation à différentes organisations internationales, ce secteur, au cours de ces dernières décennies, a montré quelle était sa capacité et sa compétitivité dans les différents domaines de l'industrie spatiale, du développement des systèmes de lancement, des satellites, des opérations, jusqu'à tous les services reposant sur une technologie spatiale. Ce secteur est un secteur qui a un énorme futur, un secteur qui va jouer un rôle essentiel dans nos vies et c'est la raison pour laquelle nous pensons que le fait de développer et d'utiliser l'espace doit aller de pair avec une réglementation efficace et rationnelle. Nous sommes convaincus que le Sous-Comité juridique est, et doit continuer d'être, une véritable inspiration afin que l'on crée un cadre juridique permettant de renforcer l'utilisation pacifique de l'espace pour le bénéfice de toute l'humanité.

Monsieur le Président, l'Espagne s'est concentrée sur le développement d'un plan stratégique pour le secteur spatial 2007-2011. L'objectif a été un objectif particulièrement ambitieux et nous avons mis en place un programme national d'observation de la Terre par satellite. Ce programme national a commencé par une signature d'un accord-cadre entre le Ministère de l'industrie et le Ministère de la défense en juillet 2007 pour le développement de deux satellites, INGENIO et PASS. Le satellite optique INGENIO est géré par le Centre pour le développement technologique industriel avec la direction technique de l'Agence spatiale européenne et son lancement est prévu pour 2014.

Pour ce qui est du satellite radar PAS, c'est IDSAT et l'Institut national de technique aérospatiale qui s'en occupent et le lancement de ce satellite est prévu pour 2013. Le programme national d'observation de la Terre par satellite fera de l'Espagne un des pays disposant d'un système d'observation de la Terre qui utilise deux technologies, la technologie optique et la technologie radar.

En juillet 2009, on a également lancé le premier satellite privé espagnol d'observation de la Terre, DAYMOS-1, que l'on appelle également SPAIN-DMC1. Ce satellite fait partie de la contribution espagnole à la constellation des satellites pour le suivi des catastrophes.

Monsieur le Président, l'Espagne dispose également d'HISPASAT, un des systèmes de communication par satellite qui a véritablement pénétré le marché latino-américain. HISPASAT qui

a été mis en place en 1989, dispose de cinq satellites en orbite géostationnaire. Les satellites HISPASAT-1C, 1D et 1E qui ont comme position 30° ouest sur l'Océan Atlantique, offrent tous types de communications civiles en bande Q sur le territoire espagnol et sur une grande partie de l'Europe ainsi que sur le continent américain. Sa position est une position privilégiée sur l'Atlantique ce qui fait que les continents peuvent disposer de services avancés en matière de télécommunications, en matière d'accès à internet à bande large et en matière de développement de nouveaux services interactifs et multimédias associés à la technologie numérique comme la téléformation, la télémédecine, la distribution de vidéos ou encore les vidéoconférences de haute qualité.

HISPASAT dispose également des satellites Amazon-1 et 2 qui ont pour position 61° ouest sur la côte du Brésil et qui permettent d'élargir la couverture du continent américain, qui va donc du Canada jusqu'à la Patagonie et qui fournit le même type de services de communications en bande Q et en bande C, y compris les communications avec l'Espagne et une partie de l'Europe.

Monsieur le Président, grâce à un accord bilatéral avec les États-Unis, l'Espagne participe au programme Mars Science Laboratory. Il s'agit de développer un robot Curiosity. Le lancement de ce robot est prévu fin 2011 et il arrivera à destination en août 2012. L'Espagne contribue à ce projet par le biais d'un développement et d'une fabrication d'une station météorologique complète et compacte de 1,4 kg appelée REMS et qui se trouve dans le revers.

Monsieur le Président, l'Espagne utilise des capacités spatiales et nous souhaitons que l'espace soit utilisé dans des conditions de liberté et de sécurité et soit bénéfique pour toute l'humanité. Ce Sous-Comité joue un rôle essentiel si nous souhaitons ces objectifs. Il faut revoir l'application du cadre juridique qui régit l'espace et il faut encourager le développement de ce cadre. L'Espagne est partie aux quatre premiers traités qui réglementent l'utilisation et l'exploration de l'espace. Ces traités sont la base de l'édifice juridique de l'espace. Ces traités doivent être universels et doivent être pleinement appliqués.

L'année dernière à Jaén en Espagne, du 30 août au 10 septembre 2010, s'est tenu le 19^e Cours d'été du Centre européen du droit spatial et des étudiants provenant de différentes universités et institutions d'Europe et en-dehors de l'Europe, ont participé à ce cours.

Cette année, l'Université de Jaén, en collaboration avec l'Université d'Andalousie, va réaliser un atelier qui portera sur la protection de

l'environnement dans les espaces internationaux. Dans le cadre de cet atelier, on va parler de la protection de l'environnement dans l'espace. Cet atelier se tiendra du 7 au 9 novembre et des intervenants de différents pays européens y participeront. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Espagne pour cette déclaration. Je vais maintenant donner la parole au représentant du Kazakhstan. Je donne la parole à Mme Tlepbergenova. Vous avez la parole, Madame.

Mme L.TLEPBERGENOVA (Kazakhstan) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la République du Kazakhstan vous remercie de nous avoir donné la possibilité d'intervenir à cette cinquantième session du Sous-Comité juridique. Nous voudrions vous remercier vous, le Bureau des affaires spatiales et le secrétariat pour le travail réalisé lors de l'organisation de la présente session du Sous-Comité juridique. Cette session vise à trouver une solution aux problèmes importants pour la communauté internationale, notamment pour la formation et l'amélioration du droit spatial international.

La délégation du Kazakhstan se joint aux autres délégations pour présenter ses condoléances les plus sincères aux délégations et aux peuples du Japon et de la Nouvelle-Zélande qui connaissent des temps difficiles suite aux catastrophes naturelles qui les ont frappés.

La délégation de la République du Kazakhstan appuie fermement les activités du Sous-Comité juridique du COPUOS. Nous soulignons la nécessité d'élaborer des mécanismes de réglementation juridique de tous les problèmes liés aux activités spatiales. En particulier, nous appuyons la position visant à établir un ordre d'utilisation de l'orbite géostationnaire prévoyant une utilisation sur un pied d'égalité pour tous les États de cette ressource naturelle unique et limitée.

Nous appuyons également l'adoption d'une décision concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Nous estimons que la réglementation juridique de cette question sera utile pour tous, notamment les États dont les droits et intérêts pourraient être lésés lors de la réalisation des activités spatiales de la part d'autres États ou organisations. Nous connaissons toute la complexité de toutes ces questions qui doivent être réglées d'un point de vue juridique. La délégation du Kazakhstan n'en estime pas moins que ces problèmes doivent être réglés et que cela est nécessaire notamment dans les conditions d'une

expansion rapide des activités spatiales, notamment vu le nombre d'organisations et d'États qui se joignent aux activités spatiales ainsi que les différentes activités menées dans l'espace.

Je voudrais remarquer en passant que la République du Kazakhstan est membre de l'ONU et du COPUOS et que nous cherchons à appliquer tous les documents adoptés par le COPUOS dans le domaine de l'espace, notamment les traités, les accords, les principes directeurs, les règles, etc.

Ainsi, en 1997, la République du Kazakhstan les cinq traités des Nations Unies sur l'espace. Entre autres, le Traité sur les Principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux, la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace, l'Accord sur l'activité des États sur la Lune et les autres corps célestes.

Le Kazakhstan s'acquitte de toutes les obligations au titre de ces traités. Notamment, nous informons l'Organisation des Nations Unies des lancements d'engins spatiaux. En mai prochain, nous allons procéder au lancement d'un satellite de télécommunications.

Pour ce qui est de la révision des différentes dispositions des accords internationaux susmentionnés, nous pensons que cela fait partie d'un processus normatif habituel. À cet égard, ma délégation voit avec satisfaction les différentes propositions formulées par la Fédération de Russie, l'Ukraine, la Chine et d'autres, la proposition de réviser, de revoir l'Accord sur l'espace afin de l'améliorer et l'éventualité de l'élaboration d'une convention universelle sur le droit spatial international afin de combler les lacunes potentielles existantes dans le droit spatial. Ceci concerne notamment d'empêcher la militarisation de l'espace, il s'agit également d'assurer un accès équitable à l'espace et d'autres questions qui ont été mentionnées par mes collègues.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous informer que le cinquantième anniversaire du premier vol habité dans l'espace est considéré pour nous comme un événement historique majeur. Le Gouvernement de la République du Kazakhstan a approuvé un plan de manifestations afin de commémorer cet événement. Ce faisant, certains de ces événements sont organisés en collaboration avec la Fédération de Russie, notamment à Baïkonour qui se trouve sur le territoire de la République du Kazakhstan, d'où a été lancé le premier satellite artificiel de la Terre et le premier

cosmonaute Yuri Gagarine, ressortissant de l'Union soviétique.

Aujourd'hui, la République du Kazakhstan cherche à renforcer et mettre en place sa propre industrie spatiale nationale et nous accordons une attention toute particulière à la coopération internationale. Actuellement, le Kazakhstan a établi des relations de partenariat et nous avons signé des accords internationaux à propos de la coopération en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, avec un certain nombre de pays. Nous avons conclu des accords intergouvernementaux avec la Russie, l'Ukraine, la France et Israël. Par ailleurs, nous avons signé un accord et des mémorandums entre l'Agence spatiale du Kazakhstan et les agences spatiales de l'Allemagne, du Japon, de l'Inde, de la Chine et de la République de Corée.

Sur la base de ces accords que je viens de mentionner et d'autres, nous mettons en place un système spatial de communication en collaboration avec la Russie, nous mettons en place un système national de télédétection de la Terre et un ensemble d'engins spatiaux de recherche en collaboration avec la France. Sur l'aérodrome de Baïkonour, nous mettons en place un complexe de fusées spatiales. Sur la base du lanceur Ankara russe, nous mettons en place différents projets conjoints et nous poursuivons des travaux de recherche et de développement.

Ayant ratifié les cinq accords des Nations Unies sur l'espace et différents accords bilatéraux, le Kazakhstan a constitué une base juridique de son activité spatiale.

Par ailleurs, au cours des dernières années, le Kazakhstan travaille sur un projet de loi relatif à l'activité spatiale au Kazakhstan et nous prévoyons que cette législation sera promulguée d'ici la fin 2011. L'objectif de cette législation c'est l'amélioration de la législation et une approche systématique de la réglementation juridique réglementant différents domaines de l'activité spatiale. Ce projet de loi vise entre autre, à adopter une terminologie unique dans le domaine spatial, à établir le principe de conduite des activités spatiales, déterminer les principales orientations et les principales composantes de l'activité spatiale, la réglementation nationale et le contrôle national des activités spatiales notamment pour ce qui est de l'octroi des licences, et garantir la sécurité de l'activité spatiale. Le projet de loi détermine la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques qui est une des principales orientations de l'activité spatiale du Kazakhstan.

Le projet de loi détermine la compétence du Gouvernement du Kazakhstan, la compétence de l'Agence spatiale nationale du Kazakhstan dans le domaine de l'activité spatiale, les questions d'une évaluation ciblée des projets liés à l'activité spatiale, la réglementation de l'immatriculation des objets spatiaux, les responsabilités et les accords conclus et le contrôle de l'État sur les activités spatiales. Ce projet de loi prévoit également des mesures pour préserver la sécurité de l'activité spatiale, notamment en respectant les spécifications écologiques, en respectant l'ordre établi en matière de lancement, l'ordre d'évaluation de la situation et la surveillance et la protection de l'environnement et de la santé de la population liées à la réalisation de différentes activités spatiales.

Les dispositions du projet de loi de la République du Kazakhstan sur les activités spatiales se basent sur les normes du droit spatial international et créent un mécanisme réel de réglementation et d'accélération du développement des activités spatiales dans notre république. Cela permet également de renforcer la coopération internationale entre le Kazakhstan et les autres États dans le domaine de l'activité spatiale. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la déléguée du Kazakhstan pour cette déclaration. Je donne la parole à la Roumanie. Mme Popescu, vous avez la parole.

Mme A. POPESCU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par dire que c'est un véritable plaisir que de vous voir présider nos travaux. Nous souhaiterions également remercier le Bureau des affaires spatiales pour le travail réalisé au cours de l'année écoulée.

Je voudrais réitérer l'engagement de la Roumanie à l'égard du droit spatial. Nous sommes parties aux traités et nous souhaiterions que tous adhèrent aux traités des Nations Unies. Dans le cadre de notre législation et de nos politiques nationales et dans le cadre de nos activités nationales, nous respectons les dispositions de tous les traités des Nations Unies. Le programme spatial dispose de sous-programmes, activités spatiales, applications spatiales et technologie spatiale. À l'heure actuelle, nous avons 32 projets dans les différents domaines, comme par exemple contribution au projet d'exploration spatiale, technologie des nanosatellites, applications spatiales telles que la télémédecine, protection de l'environnement, lutte contre la dégradation de l'environnement et réaction aux catastrophes naturelles.

Nous sommes particulièrement attentifs à la formation et depuis octobre 2009, nous avons mis en place un programme de troisième cycle avec la faculté d'aéronautique.

Monsieur le Président, la Roumanie accorde une grande importance à la coopération internationale et ce, à tous les niveaux. Le 20 janvier de cette année, la Roumanie a signé un accord avec l'Agence spatiale européenne. Cet accord va permettre à la Roumanie de devenir membre à part entière après que nous aurons terminé le processus de ratification.

Je voudrais également vous faire savoir qu'en mai 2011, l'Agence spatiale roumaine va organiser une conférence sur l'espace. Dans le cadre de l'anniversaire du 1^{er} vol spatial habité, plusieurs événements vont être organisés en Roumanie. Il est important de dire, par exemple, qu'une société roumaine va célébrer le cinquantième anniversaire du COPUOS, également. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la Roumanie pour cette déclaration. Je donne la parole à notre prochain orateur, le délégué de l'Arabie saoudite. Je donne la parole à l'Arabie saoudite.

M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*]: Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Monsieur le Président, la délégation d'Arabie saoudite a le plaisir de prendre part aux travaux de cette cinquantième session du Sous-Comité juridique sous votre présidence. Je suis convaincu qu'avec votre sagesse et votre expérience, vous saurez guider nos travaux vers un plein succès et je vous assure que vous pouvez pleinement compter sur la collaboration de ma délégation ainsi que celle des autres délégations.

Je voudrais également exprimer mes remerciements et mon appréciation à Mme Mazlan Othman et à l'ensemble de ses collaborateurs au sein de l'Office des Nations Unies pour les affaires spatiales.

Monsieur le Président, le monde a connu au cours des deux dernières années, à savoir les années 2010 et 2011, toute une série de phénomènes naturels imprévus. À cette occasion, je voudrais joindre ma voix à celles qui m'ont précédé, pour exprimer au nom de mon Gouvernement et de mon peuple, exprimer nos plus sincères condoléances aux peuples du Pakistan, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon, suite aux catastrophes naturelles qui ont frappé leurs pays respectifs et aux pertes humaines et matérielles que ces catastrophes leur ont causées. Nous espérons que ces peuples sauront surmonter les effets

néfastes de ces catastrophes mettant à profit les technologies de l'espace et leurs applications.

Monsieur le Président, le Royaume d'Arabie saoudite n'a cessé de supporter l'action de ce Sous-Comité qui vise à renforcer l'ensemble des instruments juridiques internationaux et des Nations Unies régissant les activités de l'espace, appelant à respecter leurs dispositions et à en assurer l'universalité, d'autant plus qu'il y a bien des États et des entités commerciales qui abordent le domaine des activités spatiales. Une telle expansion justifie d'autant plus l'œuvre en vue d'assurer l'universalité des traités régissant les activités spatiales et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Au cours de l'année écoulée, l'Arabie saoudite a adhéré à trois de ces instruments des Nations Unies. Toutefois, nous estimons qu'il convient de penser constamment, lorsqu'il est nécessaire, à les amender ou à les mettre à jour de sorte qu'ils soient à même de suivre les derniers développements dans ce domaine.

Ma délégation estime que le Sous-Comité et ses membres doivent s'employer activement à mettre en place des principes et des directives susceptibles d'assurer et la sécurité et la prévisibilité des activités spatiales et à même de prévenir la course à l'armement dans l'espace extra-atmosphérique, de limiter les effets négatifs de ces activités et de permettre une plus grande croissance des activités spatiales pacifiques.

Monsieur le Président, vous savez très bien que l'ensemble des États en développement auxquels nous appartenons sommes particulièrement concernés par le développement des sciences, des applications et des technologies spatiales afin qu'elles contribuent à l'œuvre de développement durable. De ce fait, le Royaume de l'Arabie saoudite a conclu des accords de coopération avec la NASA, avec l'Inde, avec l'Australie également. L'intérêt croissant montré à l'égard des activités spatiales dans ces différentes facettes nécessite un plus grand intérêt pour des questions telles que la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi que la définition du statut de l'orbite géostationnaire et l'étude des voies à même d'assurer une gestion rationnelle et équitable de cette orbite qui préserve les intérêts des pays en développement sans préjudice du rôle de l'UIT.

Cinquante années se sont écoulées depuis le premier vol habité dans l'espace. Toujours est-il que la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique demeure en suspens. Nous estimons qu'il est grand temps que l'on s'attache à apporter une solution à cette

question problématique, surtout à la suite des travaux du Symposium organisé conjointement par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial, ce dont nous les félicitons. Nous encourageons un échange intensif des points de vue sur la question et des voies novatrices pour apporter une solution à cette question. Les débats risquent d'être encore longs d'autant que l'on assiste à une recrudescence d'intérêts à la mesure de l'accroissement constant, de l'ampleur et du nombre des activités spatiales.

Nous sommes particulièrement satisfaits suite à l'adoption d'un cadre de sûreté pour l'application des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique et l'adoption d'un plan pluriannuel à ce propos. Nous félicitons le président du groupe de travail, de même que nous remercions les délégations des États-Unis, de l'Argentine et de l'Agence spatiale européenne pour les communications qu'ils ont présentées lors du symposium scientifique organisé à l'occasion de la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique en février 2011.

Nous appelons toutes les parties concernées par le développement de systèmes mus par l'énergie nucléaire et leur déploiement dans l'espace extra-atmosphérique, à œuvrer en même temps à renforcer la sécurité et la sûreté dans l'utilisation de ces systèmes de manière à préserver l'intégrité et la sûreté de l'homme et de l'environnement.

Il est clair, comme nous l'avons déjà dit, que l'on assiste à un accroissement spectaculaire dans le nombre d'activités spatiales et le nombre des protagonistes ce qui multiplie les risques de collision. Aussi, accordons-nous beaucoup d'intérêt à l'œuvre menée concernant la lutte contre les débris spatiaux et les mesures pratiques proposées afin de limiter ce phénomène et d'en assurer un meilleur contrôle.

De même, insistons-nous sur une plus grande coopération internationale afin de mettre au point des stratégies appropriées aux coûts abordables afin de limiter l'effet des débris spatiaux et les risques qu'ils posent pour les activités spatiales présentes et futures.

Ma délégation se joint aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du GRULAC, pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de cette session, notamment concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, l'orbite géostationnaire, la coopération internationale et la préservation des intérêts et besoins des pays en développement en ce qui concerne les activités spatiales.

Ma délégation a écouté l'ensemble des interventions qui nous ont précédés avec beaucoup d'intérêt et avec un esprit positif. Nous les remercions tous et nous nous engageons à ne pas hésiter à exprimer nos points de vue lors des discussions qui auront lieu autour des différents points inscrits à l'ordre du jour de la présente session. Nous souhaitons le succès à cette session et à l'œuvre des États membres sur la base du consensus et non sur la base de considérations politiques étroites. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer au titre du point 3 de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Nous allons par conséquent poursuivre l'examen du point 3, "Débat général", cette après-midi.

Questions relatives : a) À la définition et à la délimitation de l'espace ; b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant passer à l'examen du point 6 a), "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace", et 6 b), "Questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires". Il n'y a pas d'orateur inscrit sur ma liste. Y a-t-il des délégations qui souhaitent s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Le Maroc, vous avez la parole.

M. S. RIFFI TAMSAMANI (Maroc) :
Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, au nom de la délégation du Maroc, je voudrais tout d'abord féliciter le groupe de travail au titre de ce point et son président le Pr Filho, pour le travail accompli lors des séances de travail de ce groupe.

Monsieur le Président, la délégation a suivi avec beaucoup d'intérêt les débats relatifs à la définition et à la délimitation de l'espace et là aussi, elle a apprécié fortement les présentations qui ont eu lieu lors du colloque organisé par l'ECSL et l'ISL sur ce sujet. En effet, ces présentations nous ont permis de mieux comprendre la problématique qui se pose quant à la délimitation de l'espace. Comme nous l'avons déjà signalé lors de notre intervention dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour de ce Sous-Comité, le Maroc considère que la délimitation pourrait engendrer la non-application des principes de la liberté d'utilisation de l'espace.

C'est pour cette raison que nous estimons qu'il serait opportun de commencer par mettre en place des règles et des normes adéquates permettant de mieux gérer le trafic dans l'espace comme cela a été proposé par notre collègue et ami le représentant de la Belgique. Cette solution pourrait certainement nous garantir un avancement appréciable des travaux de notre Sous-Comité.

Monsieur le Président, le Maroc souhaiterait aussi que le Sous-Comité juridique continue à examiner tous les autres aspects liés à ce point afin d'assurer et de garantir l'utilisation de l'orbite géostationnaire par l'ensemble des États quels que soient les moyens techniques dont ils disposent. La délégation du Maroc est tout à fait prête à soutenir toute proposition allant dans ce sens afin d'aboutir à un consensus sur ce point. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué du Maroc pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer ? L'Arabie saoudite, vous avez la parole.

M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président.

[*l'orateur poursuit en anglais*] : Tout d'abord, je voulais juste dire que je souscris à ce qui a été dit par le Maroc, d'une part. D'autre part, je voulais revenir sur ce que nous avons dit l'année dernière. L'année dernière, nous avons parlé d'une limite de 100 km. Nous avons également participé au colloque et au colloque on a parlé d'une limite de 70 à 120 km. Si nous prenons une moyenne entre 70 et 120, on arrive à 100/110. C'est exactement ce qui a été dit par la Russie. Je pense que le moment est venu d'arrêter une décision et il faut que cette décision fasse l'objet d'un consensus car il y a de plus en plus de vols commerciaux. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué de l'Arabie saoudite pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? La Fédération de Russie, vous avez la parole.

Mme L. V. KASATKINA (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, je voudrais réaffirmer la position de la Fédération de Russie sur ce point. Nous maintenons notre position, notre position c'est la nécessité de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique et nous estimons que cette question est importante pour bien comprendre la limite de la souveraineté des États et la souveraineté nationale. Le niveau actuel du

développement des activités spatiales en ce que les appareils spatiaux peuvent aller aussi bien dans l'espace aérien que spatial est une réalité, et cela peut entraîner des collisions puisque le régime juridique du droit spatial et du droit aérien sont différents. L'établissement d'une limite entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique permettrait de donner certaines règles aux activités spatiales et éviterait cette zone grise juridique qui, en fonction de l'emplacement de l'engin, détermine le degré de responsabilité conformément aux articles 2 et 3 de la Convention sur la responsabilité.

Nous voulons également que la question de la définition et de la délimitation de l'espace soit examinée au sein du groupe de travail du Sous-Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Fédération de Russie pour cette excellente déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Nous allons suspendre l'examen du point 6 a), "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace", en attendant le rapport du groupe de travail et conclure l'examen du point 6 b), "Questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires", cette après-midi.

Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant poursuivre l'examen du point 10, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Le premier orateur inscrit sur ma liste est le délégué de la Colombie qui va s'exprimer au nom du GRULAC. L'Ambassadeur de Colombie, vous avez la parole.

M. H. R. QUIMBAYA MORALES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est des mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, le GRULAC estime qu'il est essentiel que les États mettent en œuvre les Lignes directrices pour la réduction des débris spatiaux. Compte tenu du fait que le futur des activités spatiales est largement tributaire de la réduction de ces débris. En ce sens, le GRULAC invite le Sous-Comité à poursuivre ses débats sur cette question et en étant particulièrement attentif aux débris qui proviennent des plateformes avec sources d'énergie nucléaires dans l'espace, les

collisions d'objets spatiaux avec débris spatiaux et les autres aspects connexes, ainsi que l'amélioration de la technologie pour la surveillance de ces débris.

Le GRULAC encourage également les États à transmettre des informations à ce Sous-Comité sur les actions entreprises pour réduire les débris spatiaux et, en particulier, les États qui sont en grande mesure responsables de la situation actuelle, et les États qui ont les capacités d'adopter des mesures pour réduire les débris spatiaux, et ce conformément à la résolution 68/97 de l'Assemblée générale.

En ce sens, le GRULAC recommande que l'on réalise une analyse juridique des Lignes directrices pour la réduction des débris spatiaux. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Ambassadeur de la Colombie intervenant au nom du GRULAC. Je vais maintenant donner la parole au représentant de la République tchèque. Je vais maintenant donner la parole à M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci de me donner la possibilité de vous présenter un document de travail que la République tchèque a présenté à la présente session du Sous-Comité à l'avance. Ce document a été publié sous la cote A/AC.105/C.2/L.283 dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

À sa quarante-neuvième session l'année dernière, le Sous-Comité juridique du COPUOS a pris note de la proposition de la République tchèque selon laquelle le Sous-Comité devrait inclure à son ordre du jour un nouveau point visant à réexaminer les aspects juridiques des Directives de réduction des débris spatiaux du COPUOS afin de transformer les Lignes directrices en principes régissant les débris spatiaux et que ces principes devraient être élaborés par le Sous-Comité juridique et adoptés par l'Assemblée générale.

Comme vous le savez, au cours des décennies passées, les débris spatiaux créés par l'homme est un des sujets les plus largement discutés et liés au développement futur des activités spatiales. Une protection concrète des astronautes, des objets lancés dans l'espace et l'environnement spatial contre la prolifération des débris est devenu un des objectifs reconnus de la communauté spatiale.

L'Assemblée générale dans sa résolution 48/39 a mis ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et a commencé à examiner cette question en 1994. Le rapport technique sur les débris spatiaux a été le fruit de ces

négociations et a été présenté à la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III en 1999. Le Comité est ensuite convenu qu'en raison de la complexité de la question des débris spatiaux, il devait en poursuivre l'examen au sein du Sous-Comité juridique et de le faire dans le cadre d'un nouveau plan de travail afin d'élaborer des mesures volontaires de réduction des débris spatiaux. Ces efforts ont abouti à la préparation de ces Lignes directrices de réduction des débris spatiaux adoptées par le Sous-Comité scientifique et technique et approuvées par le Comité et ensuite approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Assemblée générale a invité les États membres à appliquer ces Lignes directrices au moyen de mécanismes nationaux compétents. Les Lignes directrices se présentent sous la forme d'une liste de mesures spécifiques qui visent à limiter la génération de débris spatiaux potentiellement dommageables à court terme et à limiter leur génération à plus long terme.

La protection de l'environnement ne figure pas parmi les objectifs de ces Lignes directrices. Toutefois, la protection de l'environnement spatial et terrestre face à la pollution causée par les débris spatiaux est devenue également un sujet de préoccupation pour la communauté mondiale du droit spatial, au niveau non-gouvernemental. L'Association du droit international, une des organisations la plus ancienne s'occupant du droit international car elle a été créée en 1973, c'est l'Association du droit international en particulier qui s'est intéressée à cette question. En tant qu'important organisation non gouvernementale, l'ADI, par le biais de son Comité du droit de l'espace, a élaboré un projet d'instrument international pour protéger l'environnement contre les dommages causés par les débris spatiaux et qui a été adopté à la 66^e Conférence de l'ADI qui s'est tenue à Buenos Aires en août 1994.

Plusieurs délégations au Comité et de son Sous-Comité juridique sont également conscientes de la nécessité d'étudier les aspects juridiques des débris spatiaux. Elles ont proposé avant et après l'adoption du rapport technique que j'ai déjà mentionné, elles ont proposé des questions pertinentes relatives aux débris spatiaux qui pourraient être ensuite inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Toutefois, on n'a pas pu dégager un consensus sur ces initiatives, ni au Comité ni au sein des Sous-Comités. L'examen des questions des débris au Sous-Comité juridique, notamment l'adoption de ces Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux ainsi que d'autres événements des activités spatiales, nous ont de nouveau amenés à la question de savoir si le

moment n'était pas venu que le Sous-Comité juridique participe aux efforts de l'ADI afin d'introduire des mesures universellement acceptables pour la réduction des débris spatiaux et permettant de réduire la pollution de l'environnement contre les débris spatiaux.

N'oublions pas que l'application des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux actuels malgré leur importance, restent volontaires et que ces Lignes directrices doivent être adoptées par les États et les organisations internationales dans le cadre de leur propre pratique de réduction des débris spatiaux qu'ils élaborent eux-mêmes. Il est dit clairement dans le deuxième paragraphe de la partie 3 de ces Lignes directrices qu'elles ne sont pas juridiquement contraignantes au titre du droit international. Donc, on ne peut pas les appliquer de façon contraignante et il n'y a pas non plus de sens international de responsabilité en cas de violation. En outre, leur application unilatérale à titre volontaire peut être source d'incohérence au niveau international.

Pour toutes ces raisons, la délégation de la République tchèque avait proposé à la cinquante-troisième session du Comité en 2010, d'inscrire à l'ordre du jour ce nouveau point susmentionné. L'examen de ce point dans le cadre d'un plan de travail devrait aboutir à l'élaboration d'un ensemble de principes fondés sur les Lignes directrices du Comité qui seraient énoncés dans une résolution spéciale de l'Assemblée générale. Ces principes appartiendraient à la série des Principes des Nations Unies relatifs aux activités spatiales qui avaient été adoptés dans les années 1980 et 1990 et qui figurent dans la brochure publiée par les Nations Unies. Le préambule devrait se baser sur la partie des Lignes directrices qui ont un caractère normatif, c'est-à-dire le 3^e paragraphe. En plus des dispositions basées sur les Lignes directrices, le document juridique devrait également établir certaines définitions, notamment la définition des débris spatiaux, et fixer les conditions pour voir à quel moment l'engin spatial défini dans la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace devient non fonctionnel, inutile ou un débris spatial dangereux.

Les principes devraient également établir la responsabilité des États pour leurs activités spatiales au sens de l'article 6 du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et autres corps célestes, en ce qui concerne notamment les débris spatiaux et le principe de responsabilité pour les dommages causés. Un système pour le règlement pacifique des différends basé sur l'interprétation et l'application des principes ne devrait pas être laissé

de côté, pour avoir une même solution à ce problème que ce qui a été adopté dans l'instrument de l'Association du droit international. Je pense que l'on pourra envisager une solution similaire.

Compte tenu de la pratique établie de longue date à l'ONU, un ensemble de principes élaborés par le Sous-Comité juridique en collaboration étroite avec le Sous-Comité scientifique et technique, approuvés par le Comité et adoptés par l'Assemblée générale dans une résolution, offrirait une forme satisfaisante d'instruments internationaux pour les débris spatiaux, tant pour le présent que pour un avenir proche, en tout cas c'est l'avis de ma délégation.

L'accord conclu entre les États membres à cette résolution et la supervision des activités des organisations non-gouvernementales pourrait aboutir à une pratique unifiée dans ce domaine et permettrait de créer une idée commune, c'est-à-dire qu'il est nécessaire d'adopter et d'appliquer ces principes. Ainsi, l'élaboration de ces mesures pourrait devenir un autre point à rajouter à l'ordre du jour et qui pourrait être examiné au cours des prochaines années dans le cadre d'un plan de travail. Un résultat positif pourrait contribuer au développement d'une large coopération internationale en ce qui concerne les aspects scientifiques aussi bien que juridiques de l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Je vous renvoie au 4^e alinéa du préambule du Traité sur l'espace.

S'ils étaient adoptés par consensus, ces principes pourraient enrichir le corpus actuel de la législation régissant l'espace. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. Kopal, pour cette présentation très intéressante. Je vais maintenant donner la parole au représentant du Venezuela. Vous avez la parole, Madame.

Mme A. CAMPOS (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Pour ce qui est de la gestion de l'environnement, la République bolivarienne du Venezuela a historiquement mis en place des politiques visant à protéger et à préserver l'environnement interne et externe de notre planète pour le bien des générations présentes et futures. Ainsi, la Constitution nationale établit dans son préambule que "entre les valeurs à promouvoir par notre société, figure le respect de l'équilibre écologique et la protection des ressources naturelles qui sont le patrimoine commun de l'humanité" auquel nous ne pouvons pas renoncer. Par ailleurs, il y a un chapitre consacré à l'environnement. Cela consacre le texte de la Constitution qui détermine les droits et les devoirs de chaque génération, le

droit de préserver un développement durable tout en préservant la sécurité environnementale.

Ceci étant dit et conformément aux mécanismes nationaux que nous avons adoptés pour réduire les débris spatiaux, la République bolivarienne du Venezuela a agi de façon responsable pendant la phase de la conception de la plateforme satellitaire VENESAT-1, le satellite Simon Bolivar qui dispose de suffisamment de carburant pour mener toutes les opérations nécessaires et que le satellite puisse en plus quitter son orbite une fois qu'il a terminé sa vie utile, pour éviter de devenir un débris spatial.

Ainsi, ma délégation estime que nous avons réalisé des progrès en matière d'application des Lignes directrices pour la réduction des débris spatiaux qui faisaient partie de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale. Mais ce n'est qu'une des phases du processus juridique et technique que les États doivent mettre en place pour éliminer les débris spatiaux.

Pour l'instant, la tendance mondiale est due à la nécessité de promouvoir le développement durable de toutes les populations et exige des normes concrètes, y compris les Lignes directrices pour la réduction des débris spatiaux, et cela répond aux politiques environnementales qui sont suffisamment larges et qui s'inscrivent dans les traités internationaux sur l'environnement afin de protéger l'environnement et la biosphère de la planète, afin de garantir le développement social, culturel et économique sans porter tort à l'environnement, en utilisant les ressources de l'environnement sans mettre en danger ces ressources que pourraient utiliser les générations futures.

Nous pensons qu'il importe d'améliorer les Lignes directrices actuelles de réduction des débris spatiaux et qu'il faut procéder à une analyse juridique au sein du Sous-Comité. En l'absence de directives claires ou par manque de normes juridiques, on arrive à avoir un espace où les pays qui généralement utilisaient le recours technologique sans contrôle exigent des restrictions de la part des autres États qui est un droit légitime et aspirent à l'insertion de la technologie comme mécanisme pour améliorer la condition de vie de leurs populations.

Nous pensons qu'il est indispensable que ce Sous-Comité coopère sur ce point avec le Sous-Comité scientifique et technique afin de promouvoir l'élaboration de normes internationales contraignantes, étant donné que la principale responsabilité de l'Organisation des Nations Unies repose notamment dans le domaine juridique et de promouvoir le développement progressif du droit

international et des normes, et notamment dans ce contexte les règles préservant l'environnement de l'espace extra-atmosphérique. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir sur ce point de l'ordre du jour ? Je vais maintenant donner la parole au Brésil.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous serons très brefs.

Tout d'abord, je voudrais m'associer à l'initiative présentée par la République tchèque sous forme d'un document de travail sur la possibilité de convertir les Lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux en série de principes qui pourraient être adoptés par l'Assemblée générale. À mon avis, c'est une initiative très utile qui représente un effort visant à renforcer le cadre juridique et cela est essentiel surtout compte tenu du nombre d'activités spatiales de plus en plus important. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je donne la parole à l'Allemagne.

M. B. SCHMIDT-TEDD (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait également remercier la République tchèque pour cette proposition très circonstanciée. S'il y a un sujet particulièrement important, c'est justement cette question. Il s'agit de faire de ces Lignes directrices un ensemble de principes qui seront adoptés par l'Assemblée générale et donnerait à toute cette question toute la visibilité nécessaire.

Nous remercions la République tchèque pour cette initiative et je pense que cela pourrait être inscrit à l'ordre du jour dans le droit fil des autres points concernant les législations nationales en matière de droit spatial. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir. Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous aussi, nous voudrions remercier la République tchèque pour cette proposition. À l'instar de la République tchèque, nous pensons que la question des débris spatiaux est un des sujets les plus importants en matière d'activités spatiales à ce stade. Nous pensons que le temps est venu et même nous avons peut-être trop tardé, en tout cas, le moment est venu de nous atteler à la tâche. Cette proposition a été distribuée à l'avance. Nous avons eu largement le temps de l'étudier et de contacter nos capitales et nous

sommes tout à fait d'accord avec cette proposition. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole à l'Italie.

Mme A. PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous aussi, nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition de la République tchèque et nous serions tout à fait d'accord pour inscrire cette question à l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir ? Je donne la parole au Portugal.

M. A. CORDEIRO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Merci et bonjour à tous. Nous sommes tout à fait prêts à nous associer à cette proposition présentée par la République tchèque. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Belgique. Je donne la parole au représentant de la Belgique.

M. J.-F. MAYENCE (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Si j'ai bien compris, nous ne sommes pas encore en train de discuter de l'ordre du jour du prochain Sous-Comité. Nous sommes en train de discuter sous la question des débris spatiaux. Donc, si je fais une intervention évidemment c'est sans préjudice de ce qui sera décidé en ce qui concerne l'inscription de points à l'ordre du jour de notre prochaine session.

La Belgique a soutenu la proposition tchèque qui n'est pas nouvelle, qui se trouve aujourd'hui formulée d'une manière assez convaincante par, notamment, le Pr Kopal et nous l'en remercions. Nous remercions la délégation tchèque pour cette proposition.

Nous sommes prêts et nous sommes mêmes demandeurs de voir les aspects juridiques et réglementaires des normes relatives aux débris spatiaux, je dirais à la prévention et à la diminution des débris spatiaux, de voir ces normes traitées par le Sous-Comité juridique. Néanmoins, nous souhaiterions attirer l'attention du Sous-Comité sur le fait, d'une part, que nous ne voudrions pas remettre en question, par cet examen, ce qui a été accompli dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique. Donc, le contenu technique des normes, et je ne crois pas d'ailleurs que c'était ça la proposition de la République tchèque, mais je crois qu'il faudra y veiller, le contenu de ces normes ne doit pas être remis en question puisque les Lignes directrices adoptées par le COPUOS sont valides et ont été régulièrement adoptées, donc c'est réfléchir aux aspects juridiques et réglementaires qu'on pourrait leur donner.

Nous ne voudrions pas, encore une fois, aller trop loin pour l'instant, préjuger de la forme juridique et de la force juridique que nous pourrions leur donner. Nous pensons, et là nous ne sommes peut-être pas en accord avec la délégation tchèque, nous pensons qu'il y a d'autres moyens de rendre ces normes obligatoires dans les faits, notamment, comme nous l'avons déjà dit, par l'application de la notion de faute au sens de la Convention de 1972.

La deuxième chose que nous pensons être importante c'est que ce travail se fasse d'une manière ou d'une autre en étroite concertation avec le Sous-Comité scientifique et technique dans la mesure où un sujet très similaire est traité dans le cadre de son groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous souhaiterions vraiment éviter qu'il y ait une duplication tout en reconnaissant la légitimité et la compétence du Sous-Comité juridique sur ces questions.

Je voudrais terminer en disant que la proposition tchèque, pour nous, répond à une préoccupation importante qui est celle d'un petit État actif dans le domaine spatial, c'est d'éviter les ruptures de compétitivité entre États et entre industries de différents États, selon que ces États feraient des efforts dans le domaine de la prévention des débris spatiaux ou ne feraient pas d'efforts. Je crois qu'il y a aussi une question économique dont le Sous-Comité juridique ne peut pas se départir, ne peut pas ignorer. Ces mesures auront un coût, elles ont déjà un coût, elles continueront d'en avoir. Donc, il ne serait pas juste que certains États qui font l'effort d'adopter de telles mesures supportent le coût, tandis que d'autres ne jouent pas le jeu. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette déclaration importante. L'Arabie saoudite.

M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des pays arabes qui n'ont pas pu se déplacer et moi-même, je voudrais également m'associer à la proposition de la République tchèque. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant de l'Arabie saoudite, au nom des pays arabes. Chine et Maroc.

Mme L. ZHOU (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation estime que le débat concernant les mesures de réduction des débris spatiaux est une question importante et nous remercions la République tchèque pour le document qui nous a été présenté. Je remercie la République tchèque pour cette proposition très constructive.

Toutefois, à ce stade, je pensais qu'on n'en était encore qu'au point 10 de l'ordre du jour qui concerne "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux", donc la question de savoir s'il faut inclure la proposition de la République tchèque à notre ordre du jour, cela devra être examiné au titre du point 12. Nous nous réservons le droit de faire de nouveaux commentaires le moment venu, c'est-à-dire lorsque nous allons aborder le point 12. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie et je donne la parole au représentant du Maroc. Vous avez la parole.

M. R. TAMSAMANI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, le Maroc est tout à fait prêt à soutenir toute proposition pouvant faire avancer nos travaux. De ce fait, le Maroc soutient fortement la proposition de la République tchèque car ceci pourrait faire avancer le travail sur ce point-là. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Maroc pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? La République tchèque, vous avez la parole. M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de ma délégation, je souhaiterais remercier toutes les délégations qui sont intervenues sur cette question, car toutes ces observations nous ont encouragés à réaliser des efforts supplémentaires sur cette question. Je voudrais juste rappeler que nous ne demandons pas qu'une décision soit arrêtée à ce stade car nous estimons que les délégations doivent avoir le temps de débattre de la question et surtout de consulter leurs capitales respectives.

Je voulais juste vous assurer et assurer aux délégations qui ont parlé de préoccupations concernant les Lignes directrices adoptées dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique et le travail réalisé par le Sous-Comité, je voulais juste les rassurer. Dans ma déclaration, j'ai indiqué très clairement quelle était la situation, à savoir la partie normative des Lignes directrices, parce que vous avez également la partie explications. La partie normative est très claire et cette partie normative ne serait pas modifiée, bien au contraire. Cette partie normative constituerait la base des principes si ces principes sont élaborés et adoptés.

Je voulais également dire que notre initiative est une initiative qui devrait être mise en place en étroite coopération avec le Sous-Comité

scientifique et technique. C'est l'approche que nous avons adoptée dans le cadre des principes de 1992 sur les sources d'énergie nucléaires. Le Sous-Comité scientifique et technique avait largement contribué à l'élaboration du projet de résolution à présenter à l'Assemblée générale. Et là, il y avait eu une véritable coopération entre les deux Sous-Comités. C'est par conséquent l'approche que j'entends adopter dans ce cadre également.

Voilà ce que je souhaitais dire à ce stade, Monsieur le Président, et nous attendons d'être saisis d'autres réactions dans le cadre de cette session-ci ou dans le cadre de la réunion de juin ou encore l'année prochaine dans le cadre des réunions des Sous-Comités. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque pour ces observations. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons par conséquent poursuivre l'examen du point 10, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux", cette après-midi et cette après-midi nous concluons l'examen du point 10.

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique (point 12 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vais maintenant donner la parole au secrétariat et nous passons ce faisant, au point 12 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique", et nous parlerons également des questions d'organisation.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, le secrétariat du Sous-Comité est à votre disposition. Nous sommes plusieurs intervenants et nous sommes ici pour répondre aux questions que vous avez posées dans le cadre des consultations informelles, questions qui portaient sur les questions d'organisation et sur les méthodes de travail du Sous-Comité. M. Imré Karbuszky qui est chef du Service de gestion des conférences ici à Vienne et Mme Catherine Perret qui est responsable du Service du budget de l'ONUUDC, sont ici présents.

Je voulais juste présenter et je m'adresse ici à nos deux invités, je voulais juste présenter un petit

peu la question qui nous occupe. Vous vous rappellerez que dans le cadre des consultations informelles qui se sont tenues cette semaine, plusieurs questions ont été évoquées par les différentes délégations. Ces questions portaient sur l'organisation des travaux du Sous-Comité et sur les méthodes de travail. Vous aviez souhaité obtenir des éclaircissements en particulier sur les mécanismes budgétaires sous-tendant les travaux des deux Sous-Comités du COPUOS. Vous avez souhaité savoir quelle était l'allocation budgétaire des deux Sous-Comités et quel était le service des Nations Unies qui contrôlait le budget de nos sessions, y compris le budget pour les services d'interprétation et pour les services de documentation.

Il y a également une autre question qui avait été soulevée, question qui portait sur la répartition des coûts dans le cadre du budget, à savoir quelle était l'enveloppe consacrée aux services d'interprétation et quelle était l'enveloppe consacrée aux services de documentation des deux Sous-Comités et du Comité.

Les délégations ont également souhaité savoir s'il était possible de réduire la durée des Sous-Comités, à savoir que les deux Sous-Comités se réunissent en beaucoup moins de jours. Est-ce que les économies ainsi réalisées seraient transférées au Bureau des affaires spatiales ? Est-ce que ces économies pourraient être utilisées pour que le Bureau réalise des activités supplémentaires ?

Il y a également une autre question qui a été soulevée concernant la décision et les conséquences de la réduction du nombre de jours des Sous-Comités. Est-ce que cela signifierait que le COPUOS disposerait de plus de jours de réunion ? Première question : Est-ce qu'il faut réduire la durée des sessions des Sous-Comités ? Et si réduction il y a, est-ce que cela signifie qu'il sera possible de récupérer les jours perdus ou est-ce que cela sera impossible ? S'il y a réduction des sessions du Sous-Comité, est-ce que le COPUOS pourra utiliser les jours qui se sont ainsi libérés ? Et si oui, est-ce que cela aura des incidences budgétaires ?

Voilà les questions qui ont été soulevées dans le cadre des consultations informelles. Nous avons deux membres du secrétariat qui sont ici pour répondre aux questions que vous avez posées.

Vous êtes également saisis du document A/AC.105/C.2/L.282 intitulé "Examen de l'utilisation des comptes-rendus analytiques du COPUOS et de ses Sous-Comités". Il s'agit d'un document de travail qui a été présenté par le secrétariat. Dans ce document de travail, vous avez

une proposition concernant ce compte-rendu analytique. Que va-t-il se passer s'il n'y a plus de compte-rendu analytique ? Vous êtes saisis d'une proposition en ce sens. Je pense que cette question devrait être traitée une fois que nous aurons répondu aux premières questions.

Avec votre autorisation, Monsieur le Président, nous allons revenir aux questions que je viens d'indiquer ici et après, les délégations pourront, si elles le souhaitent, poser des questions supplémentaires à M. Karbuzky et Mme Perret.

Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, je vais donner la parole à mes collègues. M. Karbuzky, vous avez la parole.

M. I. KARBUZKY (Service de gestion des conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur le Président et merci Niklas pour cette introduction. C'est un véritable plaisir que d'être ici parmi vous, parce qu'en général lorsque je suis là, c'est toujours pour transmettre de mauvaises nouvelles et cette fois-ci, j'espère que les nouvelles seront un petit peu plus positives.

Je vais m'exprimer sur l'utilisation des transcriptions et également sur la question de la réduction de la durée des travaux du Sous-Comité et que les jours ainsi économisés soient transférés au COPUOS. Je vais essayer de répondre à toutes les questions qui sont posées parce que ces questions sont complémentaires.

Premièrement, je voudrais commencer par vous remercier pour l'initiative qui a été prise, l'initiative lancée par les États membres, et je voudrais également remercier nos collègues du Bureau des affaires spatiales car vous êtes le premier organe à Vienne et le premier organe au sein des Nations Unies à vouloir utiliser les enregistrements numériques. Vous savez que l'Assemblée générale a demandé aux différents organes de revenir sur ce qui se passait dans les différentes réunions pour réaliser des économies.

On a demandé aux différents organes, par exemple, de passer des transcriptions aux enregistrements numériques. Cet organe a été le premier à utiliser des transcriptions non éditées. Ces transcriptions sont assez onéreuses, c'est exactement ce qui est indiqué dans le document. Il s'agit de 80 000 \$ par an pour les sessions des deux organes. Encore une fois, il s'agit d'une somme qui est bien inférieure aux sommes qui étaient utilisées auparavant pour réaliser des comptes-rendus analytiques. Donc, encore une fois, le COPUOS joue ici un rôle de chef de file et c'est un des premiers organes à utiliser les nouvelles technologies. Cette technologie devrait être mise au point. Cette technologie est utilisée par la FAO et par l'Union européenne, le Conseil des droits de

l'homme à Genève également, mais ils utilisent un système assez onéreux et assez complexe. Nous ce que nous suggérons c'est l'utilisation d'un système beaucoup plus simple. Ce que nous proposons c'est l'utilisation d'enregistrements numériques un petit peu moins onéreux.

Pour mettre en place ces enregistrements numériques, il va falloir redoubler d'efforts. Ce que nous avons l'intention de faire c'est de tirer des enseignements des systèmes qui sont utilisés par d'autres organisations.

Je voulais revenir sur la question de la durée et du nombre de jours des différents Sous-Comités. L'Assemblée générale a demandé au Département des conférences de fournir des services de conférence, des services de réunion, des services d'interprétation et des services de documentation. Nous avons également pour responsabilité de contrôler et de limiter les documents à distribuer et d'adopter des mesures permettant de réaliser des économies.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que nous féliciter de l'idée qui a été adoptée ici, à savoir de mettre fin à la pratique actuelle de transcriptions non éditées et de passer aux enregistrements numériques parce que cela nous permettra de faire des économies, des économies pour vous et des économies pour nous également. Donc, dans le cadre du chapitre 2 du budget, Gestion des conférences, cela nous permettra de réaliser des économies certaines. Il s'agit d'une évolution dont nous ne pouvons que nous féliciter parce que vous savez que nous avons un budget à croissance réelle zéro depuis de nombreuses années mais cette fois-ci pour le budget 2012-2013, les ressources vont être révisées à la baisse, donc toute économie qui pourra être réalisée sera la bienvenue.

Vous avez également les questions de capacités des ressources humaines au service de documentation et au service d'interprétation. À cela, vous devez ajouter les demandes présentées par les États membres et par les organisations basées à Vienne. Compte tenu de la crise qui existe, il y aura probablement un fossé de plus en plus important entre le budget disponible et les demandes. Nous aurons probablement beaucoup moins de ressources que prévu et les demandes avec services d'interprétation et services de documentation ne font qu'augmenter. C'est la raison pour laquelle toute économie au titre du chapitre 2 du budget ne peut être que la bienvenue.

J'en arrive à la réallocation des jours de réunion entre le COPUOS et les deux Sous-Comités. Si le nombre de séances avec interprétation ne change pas, cela ne pose pas de

problème. Vous avez un nombre de séances qui vous est alloué, vous et le COPUOS, un nombre x de séances avec interprétation et c'est à vous de décider quelles sont les séances qui seront allouées au Sous-Comité et quelles sont les séances qui seront allouées au COPUOS. Si vous renoncez à des séances, cela signifie que nous allons réduire le nombre de réunions avec interprétation. Mais si, à un moment donné, vous vous rendez compte que vous avez besoin de plus de journées ou plus de séances, il sera très difficile de les obtenir à nouveau parce que nous ne nous attendons pas à disposer d'une enveloppe budgétaire à la hausse au cours des prochaines années.

Donc, si je peux vous donner un conseil honnête, je pense que vous devez garder le nombre de séances dont vous disposez, mais essayez de les distribuer de façon un petit peu différente entre les différents Sous-Comités et le COPUOS.

Les services d'interprétation sont des services très onéreux et les services de documentation le sont encore plus. Donc, il faudrait garder le nombre de séances avec interprétation, nous passerions aux enregistrements numériques ce qui permettra d'engendrer des économies et ces enregistrements, de toutes les façons, seront disponibles et vous pourrez y avoir recours, donc c'est pratiquement la même chose que les transcriptions non éditées.

Voilà ce que j'avais à dire. Je vous remercie. Peut-être Catherine a quelque chose à ajouter pour ce qui est du budget.

Mme C. PERRET (Services financiers) [*interprétation de l'anglais*]: En tant que représentante des services financiers, je voulais apporter quelques éclaircissements au Sous-Comité juridique. Quelles seraient les implications des décisions prises ? Au sein des Nations Unies, il y a un processus budgétaire et le budget des Nations Unies est approuvé par l'Assemblée générale à New York après examen par la Cinquième Commission qui est la commission responsable des questions administratives et budgétaires et après examen par le CCQAB qui est le Comité consultatif chargé des questions administratives et financières.

Ce processus est le suivant. Si une décision est prise par le Sous-Comité juridique et s'il décide de réallouer les ressources, parce qu'ici nous parlons de deux sections différentes, vous avez la section 1, donc le Département de l'Assemblée générale et des conférences, et la section 6, Utilisations pacifiques de l'espace. À cet égard, nous avons un règlement financier très clair, le règlement 56 qui stipule "aucun transfert entre les sections ne peut intervenir sans autorisation de l'Assemblée générale". Donc, il est indiqué très

clairement dans le règlement financier des Nations Unies que toute décision qui serait prise par votre Sous-Comité devra être présentée pour approbation à l'Assemblée générale.

Le processus à suivre serait le suivant. Vous auriez le processus d'incidence budgétaire ce qui signifie qu'aucun organe ne peut arrêter une décision sans avoir reçu d'informations sur les incidences budgétaires d'une telle décision. Cela signifie qu'au moment où vous prenez une décision, nous devons demander l'autorisation de New York sur les incidences budgétaires de cette décision. Mais compte tenu du fait que vous êtes un Sous-Comité du COPUOS, la décision devra être entérinée par le COPUOS et après cette décision sera transmise au Comité de l'Assemblée générale responsable de l'utilisation pacifique de l'espace et après, si la Quatrième Commission recommande l'adoption de cette décision, la décision sur la réallocation des ressources sera faite par la Cinquième Commission après une recommandation du CCQAB. Donc c'est un processus assez long. Ce n'est pas parce que vous prenez une décision ici que les fonds seront automatiquement transférés.

Ce qui est très important de se rappeler c'est qu'à chaque étape du processus, le secrétariat vous informera des incidences budgétaires.

Pour ce qui est de l'aspect négatif, le responsable des services de conférence vous a parlé de la situation budgétaire actuelle. Le problème est le suivant, les décisions que vous prenez auront un impact sur le budget 2010-2011 et sur le budget 2012-2013. À l'heure actuelle, l'environnement budgétaire à New York est un environnement négatif. On a demandé au Secrétaire général d'essayer de réaliser des coupes à hauteur de 3 %. Il est par conséquent fort probable que si d'un côté New York peut se féliciter de la décision visant à réduire le budget des services de conférence, d'autre part, il n'y a aucune assurance quant au transfert de fonds à la section 6, donc au Bureau des affaires spatiales. On ne sait pas si le transfert de fonds au Bureau des affaires spatiales serait approuvé par l'Assemblée générale. Nous ne pouvons pas le garantir. Ce n'est pas à nous d'en décider. C'est une décision qui sera prise par la Cinquième Commission et par le CCQAB.

Je voulais également dire, comme cela a déjà été indiqué par le responsable des services de conférence, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général, à plusieurs reprises et dans toutes les résolutions portant sur le budget, d'identifier des mesures d'efficacité permettant de montrer que nous faisons plus avec moins de ressources. En ce sens, la décision visant à modifier le processus est une décision qui serait bienvenue mais nous ne pensons pas que le résultat signifierait

une augmentation des ressources pour le Bureau des affaires spatiales. Il y a également un autre élément, c'est que notre budget, le budget à Vienne pour les services de conférence, est un budget qui est déficitaire depuis deux ans. Ce déficit a été absorbé par le budget des Nations Unies parce qu'il y a d'autres sections du budget qui avaient des soldes non liquidés à la fin de l'exercice biennal, mais le budget des services de conférence à Vienne est un budget déficitaire. Donc, il est fort probable que les mesures d'efficacité sont des mesures qui sont les bienvenues mais nous ne pensons pas qu'il y aurait des modifications du budget après l'adoption de cette résolution.

Pour répondre à la dernière partie de la question concernant la réallocation des ressources entre le COPUOS et les Sous-Comités, les services dont disposent les Sous-Comités sont énoncés très clairement dans le cadre du budget du Bureau des affaires spatiales. Le Sous-Comité scientifique et technique dispose d'une enveloppe pour des services pour la plénière et pour les groupes de travail. Le Sous-Comité juridique dispose de services pour les plénières et pour les groupes de travail du Sous-Comité, 56 réunions, et 60 pour le Sous-Comité scientifique et technique. Pour le COPUOS, service de secrétariat pour le groupe de travail plénier sur les différents points de l'ordre du jour, séance plénière du Comité, 32 séances.

Je vous remercie. Si vous avez des questions sur le processus budgétaire, je suis bien sûr à votre entière disposition pour y répondre.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le débat est maintenant ouvert. Avez-vous des questions à poser. L'Algérie, vous avez la parole.

M. M. OUZEROUHANE (Algérie) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas très bien compris pour ce qui est du nombre de séance. Est-ce que vous pourriez répéter les chiffres concernant le nombre de séance ? Vous avez parlé de 32 réunions pour le COPUOS. Qu'en est-il des Sous-Comités ? Je vous remercie.

Mme C. PERRET (Services financiers) [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi, j'ai peut-être lu un petit peu trop vite. Le COPUOS, 32 réunions plénières. Le Sous-Comité scientifique et technique, 60, entre plénières et réunions du groupe de travail. Sous-Comité juridique, 56 réunions entre plénières et groupe de travail. Encore une fois, c'est le nombre de réunions sur deux ans, et une réunion cela signifie une séance d'une demi-journée.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. D'autres observations ? La Belgique et les États-Unis.

M. J.-F. MAYENCE (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier les deux responsables des services pour leurs explications très transparentes et très claires.

Je voudrais d'abord dire que, je crois qu'il est normal de faire la différence entre réallocation et économie. Si on parle d'économie on ne parle pas de réaffecter le budget à quelque chose d'autre, sinon ce ne sont pas de vraies économies. Ma délégation est tout à fait consciente de cela et je remercie encore une fois la chef du Département financier pour nous avoir éclairés quant à la conjoncture financière qui est celle des Nations Unies.

Je remarque aussi que dans les chiffres qui sont cités le Sous-Comité juridique est déjà un tout petit peu moins favorisé que le Sous-Comité scientifique et technique. Je remarque aussi que le gros de la discussion sur la réforme de l'organisation porte sur le Sous-Comité juridique et que cette réforme devrait peut-être porter sur les deux Sous-Comités. Je dis cela parce que nous avons déjà expliqué que pour nous l'équilibre entre les deux est très important.

Je voudrais, si vous le permettez, venir sur une question tout à fait technique. On a parlé des enregistrements sonores et j'aurais voulu avoir un petit peu plus d'informations sur ces enregistrements sonores et surtout sur leur publication. Je suis désolé si ça a déjà été donné dans un document ou par oral, mais ma délégation n'a pas eu l'occasion d'avoir ces informations. La question c'est de savoir, ces enregistrements sonores d'abord sont-ils publiés ? Qui a l'accès à ces enregistrements sonores ? Y a-t-il des possibilités de rectification ou de correction de ces enregistrements, une fois qu'ils sont rendus accessibles ? Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Belgique. Je donne la parole aux États-Unis.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par remercier nos deux intervenants et les remercier pour toutes ces informations, informations très utiles s'il en est.

Je voulais juste dire qu'il est très important que l'on note que le Sous-Comité et le Comité ont joué un rôle de chefs de file lorsqu'il s'agissait de réaliser des mesures d'économies et je pense que nous avons même pu enregistrer des économies à hauteur de un million de dollars et le Bureau des affaires spatiales a été cité dans un rapport des Nations Unies comme ayant été un véritable modèle dans le cadre de cette réforme. Nous avons

également introduit des approches novatrices pour toutes les conférences concernant l'utilisation de l'espace. Toutes ces mesures figurent dans les rapports qui sont soumis à l'Assemblée générale. Je pense que c'est en 1999 ou 2000.

Tout le monde se rend compte que non seulement on doit considérer le fonds mais également utiliser au mieux nos ressources.

Ma première question concerne le fait qu'il serait difficile de mettre en place des mesures concernant des comptes-rendus et il sera difficile de transférer cet argent au Bureau des affaires spatiales. Quelque part dans cette série d'approbations entre le CCQAB, la Cinquième Commission, cet argent sera perdu quelque part. Cela ne nous empêche pas d'essayer.

La deuxième question concerne la réallocation des réunions. Est-ce que nous pouvons réarranger, réallouer des réunions chaque année ou est-ce que cela fait partie du cycle biennal ? Autrement dit, si nous voulons donner du temps du Sous-Comité au Comité, est-ce que nous pouvons le faire ? Dans quel cadre nous nous situons ? Est-ce que c'est l'exercice biennal ou l'exercice annuel ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie le secrétariat de nous donner cette possibilité de poser des questions aux services financiers et service des conférences, c'est intéressant tout autant que la séance d'information en début de semaine.

Je rebondis sur la question qui a été posée par le représentant de la Belgique, notamment la question des enregistrements numériques. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que ce sont des enregistrements audio ou vidéo, ou les deux ? De quoi s'agit-il ? Quelles sont également les exigences techniques et les incidences financières, budgétaires de présenter cela sur le webcast ou quel serait le coût si ces transcriptions étaient également publiées sur le site web du Bureau des affaires spatiales ? Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des Pays-Bas. Je donne la parole au service des conférences qui souhaitera peut-être répondre à ces questions.

M. I. KARBUZKY (Service de gestion des conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci et merci pour ces questions concernant l'utilisation de ces nouvelles technologies et le fait de dégager des économies.

Le représentant de la Belgique voulait en savoir plus sur ces enregistrements numériques. Les

enregistrements numériques sont déjà faits actuellement, à des fins d'archivage. Cela fait partie des services que nous fournissons. Nous enregistrons toutes les langues dans l'interprétation que vous entendez, ou la salle, l'original. Tout cela est enregistré et, sur demande, on peut vous fournir cet enregistrement. Cela serait facilité par l'application proposée et cela figure au paragraphe 5 du L.282.

En fait, il s'agira d'un site spécialement consacré à ces enregistrements. On pourrait également faire des recherches. Vous pourrez retrouver telle ou telle déclaration qui a été prononcée à telle ou telle réunion. On peut identifier la réunion du matin, de l'après-midi, de tel ou tel jour dans l'archive ce qui permet de mieux cibler les recherches pour des réunions publiques telles que celle-ci. Cela sera également disponible pour le public, ouvert au public. On pourrait le mettre sur le site web du Bureau des affaires spatiales. Il n'est pas possible de corriger une déclaration. Une fois que les mots sont prononcés, c'est terminé, ces mots sont enregistrés et on ne peut plus les changer, les modifier.

Je ne pense pas qu'on puisse modifier les enregistrements comme c'est le cas avec les transcriptions. Pour les transcriptions écrites, on peut le faire. D'un point de vue technique, on pourrait peut-être effacer la déclaration ou la modifier. Cela pourrait se faire d'un point de vue technique mais ce n'est pas le but et ce n'est pas ce qui se fait actuellement. On n'envisage pas de modifier les enregistrements ou les manipuler. Nous aurons besoin d'environ 40 000 \$ pour mettre en place mais ça ne serait pas trop long. Je pense que ça pourrait être prêt dès la prochaine session. Ça sera un investissement additionnel, supplémentaire cette année au titre de la partie 2 du budget qui, comme vous le savez, est vraiment déjà tiré à l'extrême. J'essaie de contacter mes collègues à New York qui peuvent, eux, investir 40 000 \$ en attendant les économies potentielles qu'on peut réaliser la prochaine fois, mais ce qui relève déjà du budget biennal prochain.

Comme vous le savez, le Bureau des affaires spatiales est toujours le champion pour trouver des idées pour économiser. Donc voilà une des propositions émanant du Bureau et donc l'utilisation de ces enregistrements numériques. Bien sûr, les transferts d'une section à l'autre du budget sont difficiles voire impossibles. Le représentant des États-Unis a parlé de ces réallocations, est-ce que cela se fait tous les ans ou l'exercice biennal. L'ONU a un calendrier biennal, sur deux ans, des conférences et des réunions, qui est préparé par le Comité des conférences et le Comité l'approuve et l'envoie à l'Assemblée générale et à la Cinquième Commission. Le

calendrier et le nombre de réunions figurent dans l'exercice d'un calendrier biennal. Le prochain calendrier sera le 2012-2013. Cette année qui fait partie de l'exercice 2010-2011 qui a été approuvé il y a deux ans, on peut procéder à des changements tant que ces changements n'impliquent aucun coût administratif ou budgétaire, qu'il y a un échange simplement entre l'organe parent et les organes subsidiaires. Ça peut se faire. On peut simplement en parler au Comité des conférences mais s'il n'y a pas d'incidences budgétaires, nous n'aurons pas besoin de demander l'avis de la Cinquième Commission. Le secrétariat, avec les États membres, pourrait le faire plus facilement. Il faut également bien sûr tenir compte du calendrier des sessions. Nous n'avons que trois séances qu'on pourra utiliser sans encourir des coûts supplémentaires, mais théoriquement c'est possible.

Il serait préférable de faire ces modifications dans le prochain calendrier, le calendrier 2012-2013. Nous avons différents scénarios envisageables. On peut avoir cette subdivision entre les différents organes. L'année d'après vous pourrez avoir une autre réorganisation. C'est à vous de décider. Dans la mesure où cela ne dépasse pas le nombre total de réunions que vous a mentionné Catherine et tant qu'il n'y a pas un surcroît de documentation. Avec toutes ces restrictions, cela ne devrait pas être trop difficile.

Le représentant des Pays-Bas a demandé qu'est-ce que c'est que ces enregistrements numériques. C'est ce que vous entendez. Vous avez la salle, l'original, et les cinq versions linguistiques. Le webcast est de plus en plus populaire mais ça coûte très cher. C'est utilisé mais je ne sais pas si ça va se poursuivre. C'est utilisé actuellement par le Conseil des droits de l'homme à Genève et le Conseil a abandonné des transcriptions analytiques pour financer le webcast. Mais on n'est pas sûr que cela pourra se poursuivre parce que, je le répète, cela coûte très cher, le webcast. Tout organe intergouvernemental peut le demander, mais je ne vous le recommande pas, c'est très coûteux. Nous serions ravis de le faire mais je pense que les coûts sont prohibitifs d'où la solution que nous proposons, c'est-à-dire cet enregistrement et archivage numérique qui est plus facile. Je pense que cela constitue une vraie mesure d'économie. Merci.

Je ne sais pas si vous allez me redonner la parole donc je voudrais saisir cette occasion pour vous informer que je vais rencontrer les États membres dans la salle M2 à 13 h 15 et là je vais vous expliquer plus avant les services fournis et les difficultés que nous rencontrons. Si vous êtes intéressés, venez à cette réunion à 13 h 15 dans la salle M2. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Italie et États-Unis. L'Italie, merci.

Mme A. PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais remercier le secrétariat et les responsables des Services financiers et des Services de conférence, les remercier pour leurs interventions.

J'aurais une question à poser concernant les chiffres exacts. Est-ce qu'on pourrait avoir une idée des coûts pour les deux Sous-Comités et le COPUOS ? Les coûts sur une base annuelle ou biennale, mais en tout cas il serait intéressant pour nous d'avoir les coûts approximatifs pour pouvoir nous prononcer. Cela faciliterait notre processus de réflexion.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. États-Unis.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne veux pas vous empêcher d'aller manger et j'ai pris note des précisions, mais est-ce que vous pourriez nous donner une idée des coûts de la documentation ? Quels sont les frais encourus ? Nous essayons de limiter le nombre de pages de nos rapports mais il serait quand même intéressant et constructif que vous nous donniez une idée du coût des rapports du Comité et des Sous-Comités et des autres documents officiels des Nations Unies, des autres documents que nous produisons pendant nos sessions.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Belgique.

M. J.-F. MAYENCE (Belgique) : Merci encore une fois, Monsieur le Président. Très rapidement, je remercie le secrétariat et les chefs des services compétents pour leur réponse en ce qui concerne les enregistrements sonores. Je crois quand même que ce qui est proposé devrait être analysé un peu plus en profondeur, non pas qu'on se passe de rapport écrit *in extenso*, ça je comprends très bien et si on peut faire des économies là-dessus, je crois que ma délégation est tout à fait d'accord. Mais le fait qu'on publie ou qu'on rende accessibles des enregistrements sonores c'est peut-être tout à fait indiqué pour des déclarations notamment au titre du débat général, mais pour d'autres cas, notamment je pense aux groupes de travail, je pense aux discussions informelles, aux échanges que nous pouvons avoir, je ne sais pas s'il est tellement pertinent de rendre ce genre d'échanges publiquement accessibles sous leur forme primaire. Parce que, et je le dis avec toute l'admiration que j'ai pour les interprètes qui font un boulot absolument formidable, je crois qu'il n'est pas possible d'avoir toujours la précision dans une interprétation simultanée sans avoir après la

possibilité de relire et d'avoir un contrôle du texte par écrit.

Là-dessus, je dois avouer que ma délégation a quelques interrogations et on se demande un petit peu si ça n'aurait pas un impact négatif sur la liberté de débat que l'on peut avoir dans certaines sessions du Sous-Comité juridique. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je donne la parole aux Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Permettez-moi de revenir au nombre de séances avec interprétation dont nous disposons, dont dispose le Comité, le COPUOS, le Sous-Comité juridique, le Sous-Comité scientifique et technique. J'ai donné 32 pour le COPUOS, 60 pour le Sous-Comité scientifique et technique, 56 pour le Sous-Comité juridique sur deux ans. 32 pour le Comité qui se réunit deux fois huit jours. Ils ont suffisamment de séances avec interprétation pour pouvoir se réunir pendant la journée sans avoir besoin d'avoir des séances du soir.

Mais le Sous-Comité juridique 56. Nous nous réunissons dix jours, deux séances par jour, cela fait 40 et le chiffre de 56 contient déjà une certaine réserve. En général, nous avons deux séances par jour donc ça nous laisse 16 séances en réserve, en tout cas pour l'exercice biennal 2010-2011. Ce n'est pas mal déjà, c'est une bonne chose. Si on n'utilise pas on ne doit pas le payer, c'est bien cela ? C'est simplement une réserve. Donc si on raccourcit plus avant la durée de nos sessions, si l'on réduit à huit jours et si nous pouvons garder ces 56 séances avec interprétation dans le budget sans forcément les utiliser, mais les garder dans le budget, est-ce qu'on pourrait les garder même si on ne les utilise pas ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je donne la parole au service des conférences.

M. I. KARBUZKY (Service de gestion des conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Les représentants de l'Italie et des États-Unis ont posé la question du coût des séances et de la traduction. Je vais essayer de vous donner une idée par unité. Pour une réunion, le coût est plus approximatif que précis et c'est difficile de vous donner des chiffres précis. Certains interprètes que vous ne voyez pas mais qui sont en cabine sont des administrateurs, du personnel. À chaque fois que nous avons plusieurs réunions, il faut engager des temporaires ce qui augmente le coût, donc cela dépendra aussi de la composition du personnel qui participe à la réunion.

Je peux vous donner un coût approximatif par an en tenant compte du recrutement, de nos capacités et de la production totale. Un interprète par jour, coûte 1 226 \$, sur une session d'une semaine donc les dix séances, nous avons besoin de 20 interprètes fois cinq pour les cinq jours, donc vous multipliez les 1 226 par 100 et vous aurez une idée des coûts d'une semaine de réunion avec interprétation. Ce n'est pas la partie la plus coûteuse de l'opération. Il y a également la documentation. Là non plus je ne peux pas vous donner des coûts précis. Par exemple, pour la présente session, mais si tous vos documents sont traduits, il faut voir le nombre de pages, la traduction d'une page 246 \$, traduction, interprétation et distribution du document. Tout le processus coûte actuellement 246 \$.

Voilà pourquoi toute économie de réunion, et là je me retourne vers (??) nous avons une réserve, on peut ne pas l'utiliser. Cela fait partie de ce dont vous avez besoin. C'est bien de ne pas utiliser toute cette somme parce qu'ici à Vienne les services de conférence dépensent trop et sont déjà dans le rouge. Avec la Commission des stupéfiants, la Commission du crime utilisent toutes les séances qu'on a mises à leur disposition. Le COPUOS n'utilise pas entièrement mais nous n'avons pas suffisamment de fonds pour couvrir toutes ces réunions même avec ces modifications.

Aux Nations Unies, nous avons la notion de réunion à huis clos, de réunion publique, les consultations informelles font partie de ces réunions privées, donc à huis clos, et dans ces cas-là les enregistrements ne seraient pas rendus publics. Les plénières sont des réunions sans restriction, ouvertes au public, et là ces enregistrements seraient mis à la disposition du public.

Il y a différentes façons de procéder, ce qu'on publie, ce qu'on rend public ou non. Certains organes font des comptes-rendus analytiques rien que pour leur session de prise de décision. Certains décident de rendre publics les enregistrements uniquement pour les plénières par exemple et pas le reste. Si vous voulez que ces enregistrements soient mis à la disposition des États membres ou des experts, c'est possible également, ça peut se faire sur demande, par exemple, ou peut se faire sous la forme d'un site protégé avec un mot de passe. Il y a différentes possibilités. Bien sûr, il faut travailler sur l'aspect technologique et comme vous le voyez dans le document L., il faudra 40 000 \$ pour mettre au point ces technologies.

L'Italie a posé la question du coût des frais de fonctionnement. Une fois que la technologie est en place, l'archivage se fait par l'ingénieur du son qui est là, de toute façon. Donc, il n'y aura pas de

frais supplémentaires. Il faudra également créer ce site spécialement consacré à ces enregistrements.

Ce site web pourrait contenir également d'autres informations. La Commission des stupéfiants ne suit pas la même approche. La Commission des stupéfiants envisage, par exemple, des résumés préparés par le secrétariat. Ces résumés seront mis sur le site web et là on pourrait également avoir des déclarations écrites fournies par les délégations ou des présentations du secrétariat. On peut y trouver tout ce que vous voulez, les médias électroniques vous donneront la possibilité d'enrichir cette information. Bien sûr, ça sera un travail supplémentaire pour le secrétariat d'archiver des enregistrements supplémentaires, des informations supplémentaires, ce qui pourrait être en plus de l'enregistrement numérique de la réunion. C'est également une idée qu'on peut envisager. Pour l'instant, on prévoit cet enregistrement sur un site web spécialement consacré à ces enregistrements et que tout le monde pourrait utiliser, auquel tout le monde aurait accès. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, M. Karbusky. D'autres interventions ? M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. À l'instar des autres délégations, nous voudrions à notre tour remercier les représentants du Service des conférences et des Services financiers de nous avoir expliqué tous les tenants et les aboutissants de cette réforme. Nous remercions également le secrétariat qui nous a fourni ce document très utile, le document L.282 sur l'utilisation des transcriptions.

Je voudrais passer au paragraphe 6 de ce document, les conclusions de ce débat qui présentent les différentes possibilités d'aborder le problème. Dans ce paragraphe, on parle de la pratique actuelle des transcriptions non éditées. Je voulais juste dire que ces transcriptions ont une valeur ajoutée très faible parce que ce sont des transcriptions non éditées et *de facto* non fiables. Lorsque vous souhaitez faire des recherches ou lorsque vous souhaitez, par exemple, rédiger un article vous ne pouvez pas faire référence à des transcriptions non éditées, par définition. Par conséquent, je pense que l'on peut tout à fait annuler cette pratique de transcriptions non éditées pour le moment. En tous les cas, nous ne nous opposerons pas à cette annulation. Cela dit, nous n'avons pas d'expérience en matière d'enregistrements numériques, du moins en ce qui me concerne.

Je souhaiterais poser une question sur le c). Au paragraphe 6 c), il est dit "outre les enregistrements numériques, une transcription en anglais sera fournie à des fins d'appui aux sessions et de recherche". Je souhaiterais obtenir des précisions. Qu'est-ce que l'on entend par une transcription en anglais ? Comment est-ce que cette transcription sera mise à notre disposition ? Car cette transcription sera très utile pour tous ceux qui comprennent l'anglais et effectivement cette transcription sera très utile à des fins d'appui aux sessions et de recherche. Est-ce que l'on aura tous accès à cette transcription en anglais ? Ou est-ce que cette transcription ne sera disponible que sur le site web ? Ou est-ce que cette transcription sera distribuée ? J'aimerais obtenir des précisions à ce sujet.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour ces observations. La Colombie, vous avez la parole.

M. H. R. QUIMBAYA MORALES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation est tout à fait en mesure d'appuyer tous les efforts qui seront consentis pour optimiser les ressources disponibles. Cela dit, nous ne sommes pas d'accord avec ce qui a été dit ici, à savoir réduire les services de traduction et d'interprétation, parce que tout cela aurait un impact négatif sur la participation des délégations. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Colombie pour ses observations. Le Brésil.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous avons écouté avec attention tout ce qui a été dit jusqu'à présent et nous souhaiterions remercier les membres du secrétariat pour toutes les informations reçues et nous remercions le responsable du Service des conférences et la représentante des Services financiers pour nous avoir transmis ces informations. Ces questions sont des questions essentielles pour l'avenir de nos travaux.

Je souhaiterais poser une question. Est-ce que nous avons déjà prévu l'élaboration d'un plan pour réaliser des économies ? Est-ce que l'on sait plus ou moins ce qui va se passer à l'avenir ? Je pense qu'il serait très important de savoir très concrètement quelles sont les stratégies qui ont été mises en place, parce que cela nous permettrait d'en parler à nos capitales, d'en parler à nos autorités et cela nous permettrait d'obtenir des informations supplémentaires et de mieux comprendre quelle est la situation. Parce que des pays comme le mien, nous souhaitons contribuer de façon concrète à cet

effort de réaliser des économies, parce que cela permet de rationaliser les services et je pense que cela est très important.

Il faut également tenir compte d'un autre élément. Notre pays et d'autres pays également ont la même position. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, rationaliser les services, mais il ne faut pas réduire le temps que nous avons à notre disposition. Nous devons utiliser le temps qui nous est imparti de la meilleure façon possible. Nous sommes au XXI^e siècle, le siècle de l'espace, et nous avons de nombreux problèmes que nous devons résoudre dans le domaine juridique. Je pense, par conséquent, que nous avons besoin du nombre de séances que nous avons à l'heure actuelle. Il ne faut pas réduire le nombre de séances. Mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas essayer d'utiliser de la meilleure façon possible les ressources disponibles. Nous devons surtout essayer de moderniser les services et je pense que c'est cela qui est prévu d'ailleurs. Je pense que selon nous cette initiative est une initiative dont nous ne pouvons que nous féliciter. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Brésil pour cette observation. Y a-t-il d'autres observations ? L'Argentine, vous avez la parole.

Mme G. HUARTE (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait dire qu'elle souscrit à ce qui a été dit par le Brésil. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter toute proposition visant à réduire le nombre de séances ou le nombre de jours de réunions du Sous-Comité juridique. Il faut rationaliser, certes, il faut économiser, certes, mais il faut également augmenter la productivité. Et donc, dans ce cas précis, il faut continuer à analyser de façon approfondie les différents points de l'ordre du jour. Effectivement, parfois nous avons des moments libres pendant la session, mais cela ne signifie pas que rationaliser nos travaux, cela ne signifie pas que nous devons réduire le nombre de séances et réduire le nombre de jours. Parce que si nous réduisons le nombre de séances, que va-t-il se passer avec les différents points de l'ordre du jour et comment est-ce que nous allons nous préparer à relever les défis qui nous attendent ? Il y a de nombreux défis comme cela a été rappelé par la délégation tchèque. À l'époque, le Sous-Comité juridique, effectivement, se réunissait pendant cinq semaines. Il faut se rappeler que nous nous réunissons une fois par an deux semaines, et ce n'est pas le cas des autres organes des Nations Unies. Nous devons, par conséquent, réfléchir, certes, à ce qui est en train de se passer, mais nous ne devons pas perdre de vue l'importance de nos

travaux ici. Je pense, par conséquent, que réduire le nombre de séances ne serait pas la bonne approche.

Je voudrais surtout que nous ayons à l'esprit les intérêts des pays en développement. Le Sous-Comité juridique est en train de discuter d'un cadre juridique adapté à la technologie et nous avons préservé un équilibre. Cet équilibre est important pour les pays en développement. Les pays en développement ne disposent pas des moyens des pays développés. Il y a une évolution technologique et nous devons nous y adapter. Il y a ici un double défi à relever. Nous devons commencer par relever les défis technologiques et nous devons également prévoir l'avenir. Voilà le double défi qui est le nôtre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Argentine. D'autres observations ? Je donne la parole à M. Karbuzky pour une dernière réaction.

M. I. KARBUSKY (Service de gestion des conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais encore une fois remercier les différentes délégations pour toutes les questions qui ont été posées et remercier le délégué de la République tchèque.

Il y a une question qui a été posée concernant le paragraphe 6 c) et les transcriptions en anglais. En fait, il ne s'agit pas d'une transcription. Il s'agit d'un script qui permettrait de faciliter la recherche pour les enregistrements numériques. Donc, il s'agirait d'un script qui serait utilisé comme outil de recherche pour les enregistrements numériques. Donc, vous auriez, par exemple, une liste des orateurs ou les notes du Président, ce qui faciliterait la recherche. Donc, il s'agirait d'un outil de recherche pour les enregistrements numériques.

Le délégué du Brésil a souhaité savoir si nous disposons d'un plan et d'une stratégie en matière d'économies. Je me limiterai à parler de la question de l'enregistrement numérique, car comme je l'ai indiqué tout à l'heure, la réallocation du nombre de séance entre les différents organes, c'est à vous d'en décider. Le secrétariat est à votre entière disposition. Si vous voulez utiliser une semaine et demie ici et deux semaines et demie de l'autre côté, c'est à vous d'en décider. Une semaine ici et trois semaines de l'autre côté, c'est à vous d'en décider. Mais vous avez un droit à prestations et vous pouvez gérer le nombre de séances comme vous le souhaitez et le répartir entre les différents comités à partir du moment où il n'y a pas augmentation du nombre de séances.

Pour ce qui est des enregistrements numériques, ce qui est prévu c'est que nous mettions au point cet outil cette année et, comme je l'ai indiqué, le coût est d'environ 40 000 \$, et à

moins que nous n'ayons un don financier, c'est un coût qu'il faudra absorber. Comme je l'ai rappelé, nous nous heurtons à des contraintes financières certaines et nous espérons pouvoir disposer de l'enveloppe budgétaire nécessaire pour mettre au point cet outil. De cette façon, l'enregistrement numérique sera à votre disposition dès l'année prochaine et les économies commenceront à être réalisées l'année prochaine. Au-delà de cela, nous n'avons pas d'autre stratégie. Nous avons préparé une proposition parce que vous avez pris l'initiative, dans le cadre des sessions précédentes, et nous avons tout simplement essayé de tenir compte de la requête dont nous avons été saisis.

Je pense que cela n'aura pas d'impact sur vos droits en matière de nombres de séances et en matière de services prêtés par le Département des conférences. On remplace les transcriptions non éditées par des enregistrements numériques. Bien sûr, il y aura une période d'essai. À la suite de cette période d'essai, on pourra évaluer ce nouvel outil et après nous verrons comment améliorer éventuellement cet outil et comment faire en sorte que plus d'informations soient disponibles par le biais de cet outil. Encore une fois, ce processus est un processus qui inclut une collaboration entre le secrétariat et les États membres. Si vous décidez, au bout du compte, que les enregistrements numériques ne répondent pas à vos attentes et vous décidez de revenir aux transcriptions, cela est tout à fait envisageable. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie nos amis des services de conférences. M. Hedman, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste faire des observations supplémentaires à ce qui a été dit par M. Karbuzky concernant l'utilisation des enregistrements numériques. La raison pour laquelle cette proposition au paragraphe 6 est présentée est que nous avons prévu une période d'essai et pendant cette période d'essai, nous allons lancer ce nouvel outil. Je pense que le mot clé ici est période d'essai. Après cette période d'essai on pourra tirer des conclusions et les États membres pourront nous faire savoir quelle est leur réaction. Après, en 2015, le Sous-Comité fera le point et décidera s'il convient de développer cette application ou de revenir aux transcriptions non éditées.

Pour ce qui est du 6 c), ici on parle également du travail du secrétariat et du Bureau des affaires spatiales pour nous de la section services et recherche, nous avons de toutes les façons besoin d'une transcription et d'un enregistrement en anglais. La version anglaise dont nous disposons à l'heure actuelle est essentielle pour le Bureau des

affaires spatiales. C'est en utilisant cette version anglaise qu'il nous est possible de nous acquitter de la tâche qui est la nôtre. Ce que nous souhaitons c'est avoir une transcription de l'enregistrement en anglais sur support papier qui sera sur le site web. Cela ressemblera à la transcription non éditée qui est à votre disposition sur le site web et cela pourra être envoyé aux États membres par les canaux habituels. Donc, il y aura une transcription écrite de l'enregistrement. Ce n'est pas simplement une liste d'orateurs, mais c'est une transcription qui reprendra exactement ce qui a été dit.

Vous savez ce que l'on entend par transcriptions non éditées et vous savez que le véritable problème c'est de taper tout ce qui est dit ici dans les six langues officielles, c'est cela le véritable problème. Vous êtes par conséquent saisis ici d'une proposition et j'espère que, grâce à ces explications, cette proposition est un petit peu plus claire.

Monsieur le Président, je voudrais juste dire que le secrétariat a transmis toutes les informations possibles à ce stade et nous poursuivrons l'examen du point 12 cette après-midi et le débat pourra par conséquent se poursuivre sur le point 12 et on pourra cette après-midi évoquer les questions d'organisation.

Je voulais également ajouter que pour ce qui est des nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour, nous en parlerons la semaine prochaine. Les collègues du Service de conférences ne seront pas avec nous cette après-midi. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie M. Hedman du secrétariat. Les Pays-Bas, vous avez la parole.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Cette discussion est une discussion particulièrement utile et je peux tirer la conclusion suivante. Le COPUOS est un organe qui se trouve dans une position particulièrement privilégiée. Nous avons des droits à prestations que nous pourrions préserver. Mais compte tenu du contexte global, je sais que l'organe politique du COPUOS dispose de très peu de temps à sa disposition, il ne dispose que de huit jours. Je me suis toujours interrogé. Pourquoi est-ce que les Sous-Comités avaient dix jours et le Comité huit ? Je viens de comprendre maintenant qu'il y avait une répartition des réunions entre les Sous-Comités et le COPUOS.

Je pense qu'il est très difficile pour les délégations de comprendre le pourquoi de cette répartition. Il serait très utile d'être saisis d'un document comme le document que nous avons sous les yeux sur les transcriptions, un document d'une page ou deux qui indiquerait très clairement qui

dispose de quoi. À savoir, combien de réunions pour le COPUOS, combien de réunions pour les deux Sous-Comités et surtout le pourquoi de cette répartition, et cela permettrait d'avoir un débat en toute connaissance de cause la semaine prochaine sur cette question. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les Pays-Bas pour cette observation. La France, vous avez la parole.

M. M. HUCTEAU (France) : Merci, Monsieur le Président, et merci également aux représentants des Services de conférences et des Services financiers qui sont venus nous expliquer les points techniques ou d'organisation dont nous avons besoin.

Ma délégation souhaiterait que la discussion en séance plénière des questions d'organisation puisse continuer à l'occasion des séances qui viennent du Sous-Comité. Ma délégation constate que c'est sans doute la question qui a mobilisé le plus de délégations et sur laquelle les débats de fond ont duré le plus longtemps. Quand un organisme parle plus longtemps de la façon dont il va organiser ses travaux que les sujets de fond qu'il doit traiter, c'est symptomatique et donc ça amène nécessairement les délégations à réfléchir sur la façon dont le travail est organisé.

Nous souhaitons que cette discussion puisse se poursuivre dans les jours qui viennent afin de parvenir à une recommandation qui tienne en compte des besoins du Sous-Comité et plus largement du COPUOS en général. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué de la France pour cette observation. Nous poursuivons nos débats cette après-midi. Dernière observation ? L'Italie.

Mme A. PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour les informations très utiles que vient de nous transmettre le secrétariat. Je voulais juste dire que compte tenu de l'importance des activités réalisées par le Sous-Comité juridique, et compte tenu de la valeur que nous souhaitons préserver pour l'avenir, nous souhaitons poursuivre nos débats dans un esprit constructif et essayer de faire des économies. Des chiffres ont été cités ici pendant le débat et nous pouvons réfléchir également sur ce qui s'est passé dans le cadre de cette session-ci.

Je voulais rappeler qu'hier après-midi nous avons terminé nos travaux à 15 h 30, et la veille, la même chose, et tous les matins nos travaux se sont terminés 30 minutes avant 13 heures. Ce faisant, je ne fais que réagir à ce qui a été dit par l'Argentine. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie l'Italie. Nous allons poursuivre notre débat cette après-midi.

Je vais donc lever la séance pour cette après-midi. Je voulais juste vous rappeler quel est le programme de travail prévu cette après-midi.

Nous reprendrons nos travaux à 15 heures et nous poursuivrons l'examen du point 3, "Débat général". Nous pourrons, espérons-le, suspendre l'examen du point 6 a), "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace", avec

l'adoption du rapport du groupe de travail, et conclure l'examen du point 6 b) "Questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire".

Nous allons également poursuivre et espérons conclure l'examen du point 10, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux".

La séance est levée à 12 h 57.